



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL d'AULHAT-FLAT

4 juillet 2022 à la mairie d'AULHAT

Présent(e)s : *Didier Archimbaud, Frédérique Bonhomme, Catherine Brai, Pauline Calchera, Louis-Marie Charrier, Jean-Pierre Collet, Bernard Coudert, Lilian Courdier, René Courriol, Bernadette Courtias, Eliane Fargette, Jean-Louis Mahuteau, Frédérique Paya, Jean-Luc Prulhière, Alexandre Rouvet, Gérard Thevier, Mireille Tournié.*

Absents : *Pierre Chabrilat (pouvoir donné à Mireille Tournié), Frédéric Jacob.*

Eliane Fargette est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS :

- **Délibération pour fixer le tarif du repas de restauration scolaire pour l'année 2022 / 2023 :**

Le maire et l'adjointe aux finances expliquent en séance les évolutions sur 4 ans du prix du repas facturé par la société API restauration (+ 9 %) et la stabilisation du prix du repas facturé aux parents (4,20 €) pendant la même période.

En accord avec la commune de Brenat, nous proposons que le prix du repas soit fixé à 4,50 € pour l'année scolaire 2022 / 2023, soit une augmentation de 7,1 %.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

- **Délibération administrative :**

Catherine Brai, adjointe aux finances, explique la nécessité d'une délibération - imposée par les services de la trésorerie - pour virer d'un compte de fonctionnement à un compte d'investissement, les dépenses de fournitures de matériaux et la location de matériel destinées à la réalisation de travaux sur le mur du cimetière de Flat effectués par l'équipe d'insertion d'API.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

INFORMATIONS :

- **Aménagement du Centre d'Aulhat :**

Le maire, aidé par Jean-Luc Prulhière et Jean-Louis Mahuteau, donnent les éléments techniques et financiers (attribution des subventions) concernant ce dossier.

Des plans, avec des propositions de choix des matériaux concernant la place, les bords de chaussées, les murets ..., sont évoquées en séance et les réponses sont données aux questions posées par les conseillers.

Des réflexions complémentaires auront lieu prochainement avec le cabinet d'architectes et la direction de la subdivision routière pour finaliser les choix des matériaux et les estimations financières.

Une dernière réunion du Conseil Municipal aura lieu début septembre pour valider complètement le projet avant le lancement de l'appel d'offres.

- **Coût de l'éclairage public :**

Le maire expose au Conseil Municipal les éléments suivants :

La situation de risque de pénurie d'énergie - et donc de coûts très élevés - évoquée par les pouvoirs publics pour l'hiver prochain nous amène à réfléchir sur la façon de réduire la facture communale d'électricité.

Outre les efforts qui peuvent être faits concernant la réduction du chauffage dans les bâtiments communaux (écoles, mairies ...), on peut se poser la question de la réduction du coût annuel de l'éclairage public.

Celui ci a représenté en 2021 24.400 KW pour un montant de 5.700 €.

Pour réduire le coût, on peut modifier les horaires d'éclairage nocturne en les réduisant sur des plages horaires à définir.

On peut aussi annuler purement et simplement l'éclairage public pendant la période de "crise".

Pour aider à la décision des élus, un questionnaire sera proposé aux habitants dans le cadre du prochain Echo des villages à paraître courant juillet.

La séance est levée à 22 h